

MABROUK YA MAHFOUZ



SOMMAIRE

- L'homme du Caire -----2	- Chronologie-----6
* Nobel	* La Tunisie au jour le jour
* Naguib Mahfouz : le clandestin	- Conférences et Séminaires : Comptes rendus -----7
- A lire ou à connaître-----3	- Les Sciences Humaines et Sociales en novembre--8
- Débat sur le Pacte National-----4-5	* Conférences du C.D.T.M.
	* A l'affiche

L'HOMME DU CAIRE

NOBEL

Après avoir porté son choix sur un représentant de la négritude Wole Soyinka, puis de la dissidence soviétique, Joseph Brodsky, le jury de Stockholm a décerné son Prix Nobel de Littérature 1988 à l'écrivain de langue arabe Naguib Mahfouz. Pour la première fois de son histoire, la célèbre académie suédoise élit son lauréat au sein de la communauté arabe. Bien plus qu'un oubli, cela est symptomatique du faible accès à la langue arabe, et de l'insuffisante traduction des écrivains en cette langue, deux arguments qui n'ont probablement pas permis à d'autres grands de la littérature arabe contemporaine, tels que Taha Hussein ou Taoufik el Hakim, d'acquiescer cette reconnaissance publique et internationale qu'ils méritaient pourtant. C'est d'ailleurs à la traduction française des deux premiers volumes de sa trilogie que N. Mahfouz pense devoir son prix Nobel.

Naguib Mahfouz, égyptien mais surtout cairote, est profondément attaché à sa culture et à sa langue. Il ne voyage hors de son pays que rarement et maîtrise fort peu les langues étrangères ; c'est dans une langue arabe riche en nuances qu'il poursuit sa quête de l'identité égyptienne. Domestiquant toutes les formes de l'écriture, de l'essai à la nouvelle, en passant par le conte, Mahfouz aboutit à son mode de prédilection, le roman scalpel qui le mène à resserrer sa vision de son environnement immédiat en des cercles concentriques, partant de l'Egypte, traversant Le Caire, pour arpenter les quartiers qu'il affectionne afin de porter son regard scrutateur sur la plus petite cellule organisée, ce microcosme qu'est la famille.

Naguib Mahfouz poursuit à travers son oeuvre romanesque, le démontage des rouages du fonctionnement social pour atteindre l'essence des personnages, tentative qui confère à son travail, selon André Miquel, "une originalité foncière dans le cadre de la littérature arabe et même dans celui du roman universel".

A.F.

BIBLIOGRAPHIE CHOISIE

- Trilogie

* Impasse des deux palais - Paris : Lattès, 1985

* Le Palais du désir : Paris : Lattès, 1987

* El Sukkariya (en arabe) : Tunis : M.T.E., 1985

- Le Voleur des chiens : Paris : Sindbad, 1985

- Passage des miracles : Paris : Sindbad, 1983

Ouvrages critiques sur Naguib Mahfouz

- MIQUEL (André). - Propos de littérature arabe. - Paris : Le Calligraphe, 1983.

- CHEHAYED (Jamal). - La Conscience historique dans les Rougon-Macquart d'Emile Zola et dans les romans de Naguib Mahfouz. - Damas, éd. Universitaires, 1983.

NAGUIB MAHFOUZ LE CLANDESTIN

La gloire soudaine vient de tomber sur le plus modeste, le plus effacé, le moins orgueilleux des écrivains arabes vivants : ennemi souriant et décidé du bruit et du flamboiement dont bien des artistes du verbe aiment entourer leur génie, leur talent, ou même leur absence de talent, Naguib Mahfouz n'a presque jamais changé le rythme régulier d'une vie obscure de fonctionnaire, apparemment contenue dans le cercle étroit d'habitudes paisibles. Qui sait si l'espèce de dépersonnalisation qu'il reconnaît lui-même avoir toujours pratiquée comme une ascèse spontanée n'a pas mystérieusement partie liée avec sa force créatrice, avec l'autorité, la densité particulière de son univers romanesque?

Certes le roman, comme genre littéraire moderne bien dégagé du récit traditionnel, existait en Egypte avant Mahfouz ; mais ce qu'il a introduit, et que l'on ne trouvait ni chez Haykel, ni chez Taha Hussein, c'est la présence proprement imaginaire, et quasiment hallucinatoire, de la grande ville (qui est le Caire dans presque tous ses livres, et Alexandrie dans un seul, peut-être le plus achevé: Miramar) ; plus encore qu'à leurs caractéristiques psychologiques, c'est à ce paysage urbain au sein duquel ils se meuvent, et croisent leurs itinéraires avec celui de l'Histoire que les personnages doivent leur épaisseur, leur vérité irréfutable. En ceci, et en ceci essentiellement, vaut la comparaison souvent faite avec Flaubert ou Zola, et plus généralement avec les maîtres européens du récit réaliste que Naguib Mahfouz dit lui-même avoir beaucoup lus, dès l'adolescence : la puissance évocatoire d'un univers romanesque - la ville, la société, la politique, et ce qui accompagne cette trilogie, et lui donne son parfum singulier : la sensualité - la cohérence et la profondeur de cet univers sont d'autant plus perceptibles que le narrateur est moins présent, qu'il a choisi de disparaître, comme le montreur d'images derrière la lanterne magique, et qu'il préfère, Mahfouz aujourd'hui au Caire comme Balzac hier à Paris, flâneur invisible et insaisissable, assister - et contribuer secrètement - à la transformation de la ville gigantesque et banale en espace littéraire.

Luc Barbulesco

A LIRE OU A CONNAITRE

Philosophie : **AL AASAM (Abdel Amir)**. - **Al Ghazali le philosophe : redressement de la courbe de son évolution spirituelle**. - Tunis : M.T.E., 1988. - 232 p.

Al-Ghazali a maîtrisé un vaste champ du savoir : la rhétorique, le soufisme, la littérature, la philosophie... C'est l'aspect philosophique de son oeuvre que le docteur Abdel Amir Al Aasam a choisi de traiter en essayant de retracer la trajectoire de son évolution spirituelle, offrant par là un regard neuf sur un homme dont la vie et l'oeuvre ont été maintes fois analysées.

Littérature : **FONTAINE (Jean)**. - **Histoire de la littérature tunisienne par les textes**. - Le Bardo : Turki. - T. 1 : des origines au XII^e siècle. - 1988. - 194 p.

Jean Fontaine, grand spécialiste de la littérature tunisienne nous fournit une bibliographie commentée de cette littérature en enrichissant son travail analytique d'extraits significatifs puisés dans le riche répertoire national, travail qui n'avait jamais été réalisé jusqu'alors.

Poésie : **AL-KHANSÂ'**. - **Moi, poète et femme d'Arabie**/poèmes traduits de l'arabe et présentés par Anissa Boumédienne ; liminaire d'André Miquel. - Paris : Sindbad, 1987. 270 p.

Anissa Boumédienne nous propose les plus beaux poèmes de la grande poétesse arabe Al-Khansâ'.

Beaux-Arts : **SABAHI (Tahar)**. - **Splendeurs des tapis d'Orient**. - Paris : Atlas, 1987. - 461 p.

De superbes planches éclairent un texte fouillé qui retrace l'Histoire du tapis et l'évolution des matériaux et techniques qui lui sont propres dans un Orient aux frontières étendues, de la Turquie à la Chine en passant par la Perse, le Caucase, le Turkestan, l'Afghanistan et l'Inde.

Tunisie : **TRAB ZEMZEMI (A.)** - **La Tunisie face à l'imposture : le bourguibisme**. - Paris : Albatros, 1988. - 185 p.

L'auteur décrit l'histoire contemporaine de la Tunisie en en révélant les dessous, analysant et commentant le livre de Mohamed Mzali "Lettre ouverte à Habib Bourguiba". Il plonge dans l'Histoire à la recherche des racines du bourguibisme et conclut en se posant des questions sur l'avenir de la Tunisie.

Sociologie : **PLANTADE (Nedjima)**. - **La Guerre des femmes : magie et amour en Algérie**. - Paris : La Boite à documents, 1988. - 184 p.

Se marier, avoir des enfants, garder son mari, ce sont là les problèmes majeurs de la femme Kabyle qui pour arriver à ses fins invoque la magie, pratique incontestée de la femme. L'auteur situe son travail sur la magie dans le champ de la recherche ethnologique.

Sarra REGAIA

UM KULTHUM

- **LAGRANGE (Frédéric)**. - **L'Arabe dialectal égyptien dans les chansons d'Um Kulthum**. - mémoire de maîtrise sous la direction du professeur David Cohen (Université Paris III, Sorbonne Nouvelle, Juin 1988).

Il s'agit, comme l'indique le sous-titre d'un "aperçu sur la langue des chansons" de la grande cantatrice, symbole et mythe de l'unité arabe. Aperçu qui passe d'abord par une présentation de l'évolution culturelle de l'Egypte contemporaine : développement des médias, évolution du chant (influence de l'art de la psalmodie, apports de la musique classique savante ou populaire) jusqu'à la naissance de la chanson de film avec l'avènement du cinéma.

Um Kulthum (1902?-1975) est rapidement devenue une figure singulière puis symbolique, rivalisant dès les années 30 avec le plus grand chanteur de l'époque Muhammad Abd al Wahheb.

Défrichant la voie pour une étude de la culture populaire égyptienne, cette étude historico-socio-linguistique part du corpus des "chansons longues" d'Um Kulthum, soit 65% du répertoire de la chanteuse estimé à 291 chansons. Selon les principaux auteurs ayant écrit pour Um Kulthum (A. Rami, Bayram al Tounsi, Muhammad 'Abd al Wahhab, Mursi Gamil 'Aziz), cette étude nous dresse un tableau du parler égyptien (et surtout cairote) qui porte la chanson la plus marquante du monde arabe contemporain.

Kmar BENDANA-MECHERI

AGRICULTURE

MOUSSA (Mohamed Larbi Fadhel). - **L'Etat et l'agriculture en Tunisie** ; préf. de Y. Ben Achour. - Imp. officielle de la République Tunisienne, 1988 - 634 p.

L'analyse de Med Moussa s'articule autour d'une double réflexion : en effet s'interroger sur l'agriculture c'est "dévoiler le fond du problème humain, économique et politique de la Tunisie", c'est aussi apprécier le rôle de l'Etat dans le mouvement de modernisation.

Pour son analyse, l'auteur adopte une méthodologie fort originale qui considère séparément l'organisation et la gestion de l'espace agricole d'un côté et l'activité agricole proprement dite de l'autre. Comme le signale Y. Ben Achour dans la préface du livre, cette démarche a l'avantage de mettre en exergue la mutation juridique fondamentale qui s'est opérée en Tunisie conduisant l'agriculture tunisienne d'un droit fondé sur la propriété à un droit fondé sur l'entreprise agricole. Comme prolongement à l'étude proprement technique et juridique de l'Agriculture tunisienne, c'est un projet socio-politique qui est envisagé à savoir la substitution de l'esprit associatif à la conception individualiste. Se pose alors le problème fondamental : comment moderniser les mentalités ? Quoi qu'il en soit, cet ambitieux projet ne peut se réaliser, semble-t-il, que sous la tutelle d'un Etat doté de légitimité et d'autorité.

Khadija MOHSEN

"DEBAT SUR LE PACTE NATIONAL" : UNE SYNTHÈSE

Le changement survenu à la direction de l'Etat tunisien fête actuellement son premier anniversaire. Depuis le 7 novembre 1987, la nouvelle équipe dirigeante a mis en place un programme original appelant la participation de l'ensemble du corps social, dans sa disparité et ses contradictions, programme largement relayé par le concert des médias.

Après s'être fait l'écho du message gouvernemental, transmis et amplifié, certains médias, le quotidien "La Presse" en l'occurrence, ont offert à ceux qui le désiraient, une tribune de libre expression au sein de leurs colonnes. Cette estrade permettait aux personnes concernées par les débats en cours de réagir au discours ambiant facilitant la prise de pouls d'une société intéressée et réceptive, avide de participation ; le quotidien jouant ainsi pleinement un rôle de médiateur entre gouvernement et société civile.

Durant trois mois, de juillet à septembre, de nombreuses personnalités se sont exprimées sous le sceau du "Débat sur le Pacte National" et un léger retour en arrière paraît indispensable pour en saisir l'unité de vision en dépit de la diversité des approches.

D'abord l'espoir

Economistes, psychologues, chercheurs et universitaires se sont succédés à cette tribune pour nous proposer leur réflexion sur la question en s'accordant sur le caractère salvateur, et propagateur d'espoir du Pacte National. **Salah Hajji** (1) se montre volontiers lyrique, rappelant la manière dont le président Ben Ali a rendu confiance au peuple et nous exhorte à mettre un terme à la critique facile pour s'engager dans "la voie d'une véritable Nahdha", ouverte par le nouveau président, "si nous parvenons à en saisir le message", maintenant que nous sommes sortis d'une période à relent de "peste brune ou noire".

Moins passionnel, plus argumenté, l'espoir que perçoit **Khaled El Manoubi** passe par une analyse des droits de l'homme et du rapport Identité-Nation. Nous appartenons "à la forme sociale bourgeoise capitaliste... qui s'exprime politiquement par l'inévitable recours à l'idéologie des droits de l'homme", dit-il pour affirmer qu'en dépit des aliénations multiples qu'entraîne une telle organisation sociale, elle n'en demeure pas moins un immense progrès en dépassant "les rapports sociaux impliquant les sujétions personnelles formelles". Poussant son analyse sur le rapport Identité-Nation, l'auteur introduit la notion de centralisation et de socialisation du capital pour expliquer le regroupement européen en dépit de la forte opposition entre les identités allemande et française, sans pour autant que ces observations ne l'amènent à donner son avis sur le Grand Maghreb et l'insertion de la Tunisie dans cet espace. Sur le plan intérieur tunisien, dont "les contours ont été tracés sous la colonisation", et malgré la critique acerbe de l'auteur à l'égard de l'alliance objective entre l'Etat et les capitalistes qui continuaient à s'enrichir et à favoriser la fuite des capitaux, l'auteur penche pour le libéralisme qui est, à l'heure actuelle, "le moins pire des

systèmes". Depuis la "transition exemplaire du 7 novembre 1987" qui a facilité l'apaisement avec les islamistes, sans concession de la part du gouvernement, et l'apaisement avec les syndicats et la gauche, l'espoir est permis. Par ailleurs, accordant un visa de sincérité politique au chef de l'Etat, El Manoubi déclare que poser la question du Pacte National, c'est contribuer à poser les véritables questions.

Pacte et constitution

S'interrogeant sur la définition du Pacte National, Rachid Driss, Hamadi R'dissi et Salah Hajji (2) y répondent par différents biais. **Salah Hajji** (2) rétablit l'individu en tant que citoyen au coeur même de la notion de pacte. Le citoyen en devient un acteur d'autant plus indispensable, que "sa conscience s'élargit et se différencie avec l'accroissement de l'opposition entre la loi de la Famille et la loi de la Cité". Le Pacte National, en raffermissant la position du citoyen et de son "engagement vis à vis de l'autre", pousse à la tolérance. Pour Salah Hajji, plus que le contenu du texte final du pacte national, et par delà la forme qu'il prend, c'est le débat engagé à cette occasion qui est d'importance.

Hamadi R'dissi et Rachid Driss, pour leur part, posent plus volontiers leur regard sur le contenu du texte final du Pacte National, pour tenter d'en voir les rapports avec la constitution. Le pacte doit-il s'y substituer ?

Rachid Driss répond par la négative. Le Pacte National ne doit pas remplacer la constitution mais la renforcer et la "réhabiliter en quelque sorte après les amendements anticonstitutionnels" qui l'ont marquée dans le passé. Convaincu du fait que "c'est bien d'un pacte et non d'une déclaration d'intention qu'il s'agit, le pacte <étant> un accord librement négocié", Rachid Driss en dresse les contours qui se révèlent être d'une grande souplesse. Pour que le Pacte soit productif, il convient d'une part, de renforcer "l'identité civilisationnelle du peuple", "l'Islam constituant le fondement le plus solide de la personnalité tunisienne", et d'autre part, de réitérer les vertus du patriotisme, "sentiment noble et généreux", qui "n'est pas le nationalisme sectaire comme il l'a été en Europe". Cette double caractéristique, recours à l'Islam et au patriotisme, doit avantageusement permettre, quant au choix du modèle de développement, "le déroulement d'une expérience libérale de bon aloi". Le patriotisme tel qu'il est vécu en Tunisie, "n'exclut pas les solidarités sous-régionales (Maghreb) ou régionales (nation arabe), le patriote <pouvant> être en même temps fidèle à son pays et solidaire avec l'ensemble de l'oumma". Le patriotisme n'étant pas contradictoire de l'ensemble de la nation arabe, un Grand Maghreb paraît non seulement possible, mais nécessaire, dans le cadre des structures solides qui "dépassent les traités bilatéraux".

Hamadi R'dissi prolonge l'approche du Pacte National au regard de la Constitution faite par Rachid Driss pour constater que "la Constitution n'a pas joué

son rôle, à savoir fixer les normes de l'activité politique, ou bien encore, que les règles qu'on pense poser dans le pacte n'ont pas été prévues, ou prévues, mais mal explicitées par la Constitution". Le Pacte revêt une importance d'autant plus cruciale que l'Etat tunisien vit une crise de légitimité depuis 1956 et que sa constitution n'était pas assimilée par la population, celle-ci confondant "Constitution et Parti Destour". Reprendre certains principes fondateurs de la Constitution en un contrat conclu entre partis et organisations nationales, paraît donc indispensable, et "lui confère une valeur éthique". C'est d'ailleurs aux yeux de Hamadi R'dissi, l'aspect fortement positif du Pacte National ; il encourage l'esprit associatif (clubs, associations, comités) pour "s'organiser dans l'autonomie par rapport au politique" maintenant que "le Président a fait sa part de travail pour introduire la Tunisie dans la modernité". Modernité qui aura pour corollaire politique le fonctionnement démocratique des institutions, même si cela favorisait les ennemis même de la Démocratie. En revanche, celle-ci ne pourrait "se permettre la liberté des partis de l'étranger", rendant "sacro-saint l'accord sur la politique étrangère".

Une Démocratie ouverte sur la société civile

La Démocratie semble bien être le principal acquis du 7 Novembre comme le souligne **Slaheddine Karoui**. Le changement "rompt avec vingt siècles de despotisme", et bien que "la voie de la Démocratie du droit et de la justice a été balisée pour le peuple tunisien et les conditions objectives de son émancipation ont été créées" par le Président Ben Ali, il appartient quand même à l'ensemble du corps social de traduire ce changement dans les faits. Il faudrait pour cela, non seulement garantir une large adhésion au Pacte National, mais adapter l'administration au renouveau et garantir enfin la Paix Sociale.

Si l'administration doit s'orienter vers plus de "transparence" par l'éclatement des centres de décision et par "l'élévation de la productivité du fait du choix informatique", elle demeurera "un modèle dominant sans lequel aucun consensus ne peut se maintenir et se développer". Cette élévation de la productivité à laquelle s'attend Slaheddine Karoui, renforcera par ailleurs d'autant plus la paix sociale que l'antagonisme classique opposant le pouvoir syndical au patronat n'aura plus lieu d'être.

C'est pourtant par la réaffirmation du rôle des syndicats (U.G.T.T./U.G.E.T.) dans la stabilisation de la société que passe la normalisation de la vie sociale pour **Tahar Guellali**. Les syndicats ont toujours été un vivier tant "pour le pouvoir que le contre-pouvoir" et leur mise à l'écart a laissé un vide dangereux. C'est en parfaite symbiose avec les autres composantes de la société civile (presse libre, mouvements associatifs, organisations socio-professionnelles) que le "Contrat Moral" que souhaite le Président Ben Ali peut être mis en place dans le respect des "valeurs arabo-musulmanes", sans pour autant négliger ce qui devrait constituer la pierre angulaire du développement tunisien : l'alphabétisation et la sécurité alimentaire : "Le pain et le savoir". L'approche de Tahar Guellali est originale dans le sens où il refuse de voir un conflit réel dans le domaine linguistique ou

religieux pour localiser une menace possible dans le "régionalisme", la réconciliation entre l'urbain et le rural étant le ferment de la cohésion sociale.

De l'identité à la tolérance

C'est par un retour en arrière et par une rectification des erreurs historiques qu'une plus grande cohésion sera atteinte, pense le Docteur **M. Ben Salem**. Avant de construire un édifice neuf, "il faut impérieusement revoir les fondations parfois douteuses, en corrigeant la lecture de l'histoire, en rétablissant certaines vérités sur le mouvement national, en réparant surtout moralement les injustices faites dès le début de l'Indépendance".

Cette marque d'ouverture et de tolérance se retrouve dans les propos de **Tahar Bourkhis**. Partant d'un constat, "il est évident que l'identité tunisienne est liée étroitement à l'Islam et à l'arabité", et tout en affirmant la nécessité de renforcer l'implantation de la langue arabe pour en faire la première du pays, il n'en néglige pas pour autant l'absolue urgence de l'enseignement des langues étrangères garantes de "l'acquisition des sciences et d'une façon générale <du> progrès et <de> la modernité". Tout en affirmant la primauté de la langue arabe Tahar Bourkhis n'hésite pas à déclarer que "la culture arabe véhicule encore des expériences et des phénomènes largement dépassés par le temps, la réalité et la modernité. La plus grande partie des discours et des écrits arabes ne font que couronner les sempiternelles formules habituelles composées beaucoup plus de mots que d'idées, loin de toute rationalité. Ce n'est pas avec ce système que nous pouvons construire un Etat moderne...Il ne faut pas nous contenter d'une identité statique". C'est vers une plus grande ouverture au monde que nous convie Bourkhis, ouverture qui ne remette pas en cause "l'acquis de la femme tunisienne en matière de Statut Personnel".

Le même esprit de tolérance est souhaité enfin par les psychologue et psychiatre **Hafedh Bouktif** et **Hachmi Dhaoui**, qui, sous couvert de l'observation de ce qui serait bon pour l'enfant, brossent à grands traits la Tunisie qu'ils souhaitent : "une société libre, pluraliste et dans un esprit de compréhension, d'amour, de tolérance et d'ouverture sur tous les peuples et groupes ethniques et religieux".

Anthony FINAN

* * *

(1) cf. article du 11 août 1988 qui, bien que n'étant pas dans le cadre du "Débat sur le Pacte National", l'annonce quelque peu.

(2) cf. article du 27 août 1988.

La Tribune Libre au titre du "Débat sur le Pacte National" du quotidien LA PRESSE comprenait les articles suivants :

- Salah HAJJI. - Enrichir la pensée politique et sociale (11 août 1988)
- Khaled EL MANOUBI. - 1. Problèmes nationaux et action politique (16 août 1988)

2. Sauver la nation sans sacrifier le peuple

(17 août 1988)

- M. BEN SALEM. - Rétablir la vérité historique (18 août 1988)
- Slaheddine KAROUI. - La deuxième page de l'ère nouvelle (19 août 1988)
- Rachid DRISS. - Pour un projet national mobilisateur (20 août 1988)
- Hamadi R'DISSI. - Un accord à valeur éthique (23 août 1988)
- Hafedh BOUKTIF, Hachmi DHAOUI. - Choix éducationnels (24 août 1988)
- Salah HAJJI. - Un appel à l'éveil collectif (27 août 1988)
- Tahar BOURKHIS. - Notre identité c'est ce que nous nous efforçons d'être (1er septembre 1988)
- Tahar GUELLALI. - Questions concrètes (21 septembre 1988)

CHRONOLOGIE

LA TUNISIE AU JOUR LE JOUR OCTOBRE 1988

29 Septembre Chimie : Le gouvernement décide, en Conseil des Ministres la restructuration et l'assainissement du "groupe chimique".

4 Octobre Prix : Visite "inopinée" ("Le Temps" du 5 octobre) du Président Ben Ali au marché de gros à Bir El Kassaâ. Il entame ainsi une campagne visant au contrôle des prix des produits alimentaires.

5 Octobre Salaires : Le gouvernement décide, en conseil des ministres, l'augmentation des salaires du secteur public de 15 dinars par mois à partir du 1er janvier 1989. Lors de ce même conseil, des mesures pour améliorer le niveau de vie des familles nécessiteuses ont été annoncées. Deux millions de dinars ont été débloqués augmentant ainsi les allocations familiales de 6 DT en moyenne par trimestre et par famille.

6 Octobre Syndicats : Rencontre entre les présidents de la Commission Syndicale Nationale et de l'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (U.T.I.C.A.) avec pour thème principal, la réintégration des responsables syndicaux dans leur emploi et pour favoriser la concertation entre les différentes parties.

7 Octobre Solidarité : Le président Ben Ali affirme "la solidarité de la Tunisie, son président, son gouvernement, et son peuple à l'Algérie soeur"

10 Octobre Salaires : L'augmentation de la prime de rendement initialement prévue pour le 1er janvier 1989 a été avancée au 1er novembre 1988 sur décision du gouvernement.

11 Octobre Bourguiba : La statue du Président Bourguiba de la Place d'Afrique est déboulonnée. Elle sera réinstallée prochainement à la Goulette

12 Octobre Entreprises publiques : Un nouveau texte réglementant la tutelle qu'exerce l'Etat sur les entreprises publiques a été examiné en Conseil des Ministres. Le nouveau texte précise la définition des entreprises et des participations publiques. Il met fin à la tutelle indirecte de l'Etat. La commission interdépartementale est supprimée, les procédures de restructuration, de vente de portefeuilles de l'Etat, de fusion et d'absorption sont simplifiées.

15 Octobre Commémoration : Le Président Ben Ali se rend à Bizerte pour y célébrer la Fête de l'Évacuation.

19 Octobre Prix : Des mesures gouvernementales sont prises pour éviter la spéculation en prévision du Moulded: de grandes quantités de pin d'Alep, de fruits secs, de lait concentré, de beurre sont mises sur le marché.

21 Octobre Cinéma : Ouverture des Journées Cinématographiques de Carthage.

- **Droit** : Le chef de l'Etat préside l'ouverture de l'année judiciaire et insiste sur le rôle de l'appareil judiciaire pour la démocratie.

22 Octobre - Islam : La création d'un Centre d'Etudes Islamiques à Kairouan a été décidée par le Président Ben Ali. Il a par ailleurs présidé une cérémonie religieuse à Kairouan à l'occasion du Moulded.

- **Bourguiba** : Habib Bourguiba, l'ex-président a été conduit à sa nouvelle résidence à Monastir.

- **Justice** : Ancien Ministre de l'Information, M. Tahar Belkhdja, installé en France depuis plusieurs années a été condamné par la Chambre Criminelle de la Cour d'Appel de Tunis. Il était accusé de "mauvaise gestion et détournement de deniers publics".

24 Octobre - Système éducatif : Au cours d'un conseil restreint présidé par le Président Ben Ali, a été décidé la création de "l'école de base", elle regroupe le primaire et les trois premières années du secondaire. Elle sera mise en place à partir de l'année prochaine. La langue arabe sera adoptée pour l'enseignement des matières scientifiques à tous les niveaux de "l'école de base". Quant au projet de réforme globale du système éducatif, il sera soumis pour avis au Conseil Supérieur de l'Education avant de passer à la Chambre des Députés.

- **Développement** : 220 millions de dinars ont été débloqués pour le plan directeur des eaux du Sud.

25 Octobre - Marché monétaire : A la suite d'une réunion avec son Premier Ministre et le Gouverneur de la Banque Centrale, le Président Ben Ali a décidé la création d'un marché monétaire en devises.

- **Régions** : Il a été décidé par le Président Ben Ali, suite à un conseil restreint réunissant les parties concernées, d'accélérer l'avancement des projets de développement de la région de Sfax. L'exécution du plan de sauvegarde de l'environnement sera accélérée, un pont mobile va être édifié dans le cadre touristique, et la gratuité des transports entre Sfax et les îles Kerkenah sera assurée.

26 Octobre Economie : Le Président Ben Ali a présidé au Palais de Carthage l'ouverture de la nouvelle session du Conseil Economique et Social, il en a défini le rôle et les orientations : donner à la concertation la place qui doit être la sienne dans la gestion comme dans l'élaboration des plans de développement. Il doit, selon le Président Ben Ali, "donner l'exemple en matière de créativité intellectuelle et d'audace réformatrice".

27 Octobre Justice : le Président Ben Ali reçoit le conseil de l'Ordre des Avocats, avocats dont il souligne le rôle démocratique essentiel dans la société

CONFERENCES ET SEMINAIRES :

COMPTES RENDUS

FRANCOIS JEUNE : EGYPTE-TUNISIE DOUBLE KLEE.

"Je suis peintre, la couleur me possède "; par cette citation de Klee qu'il avait faite sienne, François Jeune, peintre, artiste résident au Centre Culturel d'Hammamet, ouvrait sa conférence, posant d'emblée la fascination qu'exerce sur lui l'univers chromatique et esthétique de Klee. Revenant d'Egypte, François Jeune ne trouvait plus que dans Klee la réponse "à sa propre quête d'espace pictural".

Reprenant l'analyse de la peinture, du journal, des écrits théoriques de Klee, couleurs multiples d'une même palette, François Jeune nous brosse le tableau de la spécificité du double voyage en Orient de Klee. Dépassant l'orientalisme ou la projection mimétique, pièges de nombreux peintres de l'exotisme, Klee s'attache à restituer "son immersion dans la couleur", oubliant l'image pour s'occuper de la construction de l'image, se posant ainsi comme l'architecte de la couleur. Si Rimbaud égrenait les voyelles pour leur associer une musicalité des couleurs, F. Jeune attribue aux couleurs de Klee une harmonie des formes : Bleu des jardins tunisiens, Rouge des nuits égyptiennes, Blanc de la synthèse et de la matière. Synthèse est le maître mot. Ecriture, architecture, musique, couleur se diluent dans une composition poétique qui trouve son écho dans ce "Secret d'Hirondelle", poème de René Char que nous lit François Jeune pour conclure, comme pour prolonger le songe.

A.F.

CDTM 19 octobre 1988

GERARD NAMER :

LA COMMEMORATION POLITIQUE

Gérard Namer, professeur de sociologie à l'Université de Paris VII, où il enseigne et dirige des recherches sur la Sociologie de la Connaissance nous a montré de façon passionnée et passionnante ce que commémorer implique, ce que la commémoration signifie tant sur le plan politique, idéologique que social.

Faisant revivre l'histoire, en l'occurrence la période de la libération en France où Gaullistes et Communistes s'affrontèrent à coup de commémorations, il a su avec brio modéliser l'acte commémoratif et envisager avec humour et perspicacité, ce que sera ou pourrait être la commémoration du Bicentenaire de la Révolution Française.

Commémorer, c'est avant tout un acte politique qui légitime un pouvoir, une institution ou un leader. La commémoration contribue à faire l'Histoire, à lui donner un sens et selon les mots mêmes de G. Namer cet acte est éminemment subjectif puisque "qui commémore est commémoré et rejoint la gloire de l'objet qu'il commémore"; nous avons affaire là à un "jeu de miroir".

Il va sans dire que cette remarque éclaire d'un jour nouveau les difficultés actuelles inhérentes aux

préparatifs de la commémoration du Bicentenaire.

Avançant dans son exposé, Gérard Namer nous démontrera que commémorer c'est choisir un "lieu", définir un "itinéraire", utiliser, un "espace", la commémoration est donc tri-dimensionnelle.

Tri-dimensionnelle sur le terrain et en pratique, elle est pourtant duelle, elle participe au débat politique de la société dans laquelle elle a lieu : l'affrontement entre De Gaulle et le Parti Communiste en 1944-45 étant à cet égard significatif.

En fait, commémorer c'est créer ou recréer une temporalité, rendre présent un temps passé et "le tourner du présent vers l'avenir". Elargissant son champ d'action G. Namer conclut superbement en nous montrant que la commémoration est en fait humaine, véritablement sociale, commémorer c'est offrir à l'individu, au citoyen, à la société une "transcendance", c'est "mériter le nom d'homme".

B.F.

CDTM 26 Octobre 1988

SEMINAIRE O.N.G. - DEVELOPPEMENT

Du 12 au 14 octobre dernier, s'est tenu à Tunis le premier séminaire national sur les Organisations Non Gouvernementales (O.N.G.) et le Développement.

L'Etat à lui seul, n'ayant pu résoudre les multiples problèmes posés par le développement, l'attention se porte depuis une quinzaine d'années sur le rôle positif que peuvent jouer les O.N.G. qui se présentent comme pouvant compléter l'action de l'Etat dans les domaines les plus variés. Ainsi le développement rural, les petites et moyennes entreprises, la santé, et l'environnement, ont-ils fait l'objet des 4 ateliers proposés par les organisateurs.

Certains participants ont pu voir dans la tenue de ce séminaire (organisé conjointement par le P.N.U.D. et le Ministère du Plan), l'espoir d'une grande liberté d'action accordée aux associations de base, c'est-à-dire la société civile.

Les principales propositions à l'issue de ce séminaire ont été :- La création d'une structure de coordination O.N.G./ Gouvernement qui permette une collaboration entre les O.N.G. et l'administration - la mise en place d'un budget destiné à l'aide aux O.N.G. au sein du budget public.

Mais ces propositions ne risquent-elles pas de remettre en question la nature même d'organisations dites "non gouvernementales" ?

Nadia Khouri-Daguer - Khadija Mohsen

LES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES EN NOVEMBRE

CONFERENCES ET RENCONTRES DU C.D.T.M.

Vendredi 4

Abdellatif LAABI, poète marocain
"La poésie maghrébine de langue française à travers l'expérience poétique d'Abdellatif LAABI"

Mercredi 9

Paul VEYNE, professeur au Collège de France, ancien membre de l'Ecole Française de Rome
"Ce que voulait dire être civilisé dans l'Empire romain"

Jeudi 10

Jacques MONTLUCON, chargé de mission auprès de la Direction des études et recherches de l'Electricité de France (E.D.F.)
"Mécénat technologique et archéologie, l'expérience d'une grande entreprise française: L'Electricité de France"

Lundi 14

Gilbert LASCAULT, Chef de la section d'Esthétique à l'Université de Paris X
"L'objet dans l'art au XX^e siècle".

Mardi 15

Jean-Jacques REGNIER, responsable de la documentation informatisée à l'Institut de Recherches et d'Etudes sur le Monde Arabe et Musulman (I.R.E.M.A.M.) d'Aix en Provence
"Les problèmes de l'informatisation d'un système de bibliothèque et de documentation intégrées : l'exemple de l'IREMAM d'Aix en Provence"

Mardi 22

Jean DUVIGNAUD, professeur de sociologie, responsable du laboratoire "Sociologie de la connaissance" de l'Université de Paris VII.
"Nouvelles méthodes de l'analyse sociologique"

Jeudi 24

Dominique CHEVALLIER, professeur d'histoire à l'Université de Paris IV
"Rencontres des expériences culturelles européennes et arabes : de l'histoire au temps présent"

(Toutes les conférences ont lieu à 18h à la Bibliothèque Charles De Gaulle, 22 Av. de Paris, tél. : 245.508 ; ouvert à tous).

A L'AFFICHE

* LE JEU ET LES SPORTS *

Du 9 au 11 novembre Mission de MM. Paul VEYNE, professeur d'histoire romaine au Collège de France, Laurent THIROUIN, adjoint au Directeur des études de l'Ecole de Mines, Benjamin STORA, assistant d'histoire à l'Université de Paris VIII et Christian BROMBERGER, maître-assistant de sociologie à L'Université d'Aix-Marseille I, pour participer au Colloque méditerranéen "le jeu et les sports à Carthage et en Méditerranée pendant l'Antiquité et le Moyen Age", organisé par l'Equipe de Recherches Approfondies de l'Institut National d'Archéologie et d'Art de la Commune de Carthage dans le cadre du "Marathon International de Carthage".

* CULTURE ET DEVELOPPEMENT *

Du 21 au 26 novembre dans le cadre de son trentenaire, le Centre d'Etudes et de Recherches Economiques et sociales (C.E.R.E.S.) organise un séminaire sur "La dimension culturelle du développement", y participent MM. Dominique CHEVALLIER, professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Paris IV, Yves LACOSTE, professeur de géographie à l'Université de Paris VIII, Ahmed MOATASSINE, enseignant à l'Institut d'Etude du Développement Economique et Social (Université de Paris I), Jean POIRIER, professeur d'ethnologie à l'Université de Nice, J.P. BARDET, professeur d'histoire à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales de Paris et de Mme Camille LACOSTE-DUJARDIN, professeur d'ethnologie à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes Humaines et Sociales de Paris.

Le C.D.T.M. se proposant d'éditer prochainement une publication regroupant les Conférences ayant trait à la Tunisie et au monde arabe, vous ne trouverez donc pas, dans ce numéro, de compte rendu de la conférence de Chantal Chanson - Jabeur et Taoufik Belhareth sur les transports collectifs et l'espace urbain.

De même, la conférence de Khadija Mohsen et Olivier Vergniot sur "l'Enjeu du conflit Saharien dans le Maghreb d'aujourd'hui" sera reprise intégralement dans notre publication à paraître au cours du premier trimestre 1989.

Dans le cas où vous voudriez recevoir régulièrement "Correspondances", écrivez-nous au C.D.T.M. 22 Av. de Paris 1000 Tunis R.P.

Publication C.D.T.M. Anthony Finan
22 Av. de Paris Tunis R.P.
Tél. : 245.508